



Saint-Paul de Vence, le 22 janvier 2024

PROCÈS VERBAL

Département des Alpes Maritimes

Arrondissement de Grasse

Commune de Saint-Paul de Vence

06570

Séance du Conseil Municipal

du mercredi 20 décembre 2023, à 18h30 à l'Auditorium

Nombre de conseillers	23
en exercice	23
présents	21
votants	23

Date de convocation et d'affichage :

15/12/2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt décembre à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Paul de Vence, dûment convoqué conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en séance à l'Auditorium, sous la présidence de M. Jean-Pierre CAMILLA, Maire.

Etaient présents : MM. CAMILLA Jean-Pierre, BARTHES François, CHEVALIER Frank, NUTTIN Marc, RAFFAELLI Jean-Louis, ROUSSEAU Mathieu, ROUX François, STACCINI Pascal, VADO Alain, ZULIANI Alex, FAURE Jean-Paul, VACQUIER Nicolas, VERIGNON Benoit.

Mmes CAUVIN Edith, COLLET Sylvie, DALMASSO Sandrine, GUIGONNET Nadine, HARTMANN Laurence, TOLLE Sylvie, VOISIN Céline, CHARENSOL Sophie.

Etaient excusés : Mme DUMONT Christelle donne procuration à Mme CAUVIN Edith, Mme SAPHORES-BAUDIN Frédérique donne procuration à M. FAURE Jean-Paul.

Etaient absents :

A participé : Mme BRAY Lydie, Directrice Générale des Services ; Mme GUSMEROLI Marine, Assistante Direction Générale.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h31.

Monsieur le Maire fait l'appel et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination du Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Mme Céline VOISIN est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

Monsieur le Maire évoque l'ordre du jour :

074	Approbation du Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 27/09/2023
------------	---

N'ayant nulle observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

AR Prefecture

006-210604282-2024-011-CM210224-001-13
Reçu le 23/02/2024
Rapport récapitulatif des actes établis au titre des délégations du Conseil Municipal au Maire (article L2122-22 du CGCT)

N'ayant nulle observation, M. le Maire demande au Conseil Municipal de prendre acte.

Le Conseil Municipal PREND ACTE à l'UNANIMITÉ

076	VOIRIE – Impasse La Farigoule
------------	--------------------------------------

N'ayant nulle observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

077	VOIRIE – Cession parcelle AP13
------------	---------------------------------------

N'ayant nulle observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

078	VOIRIE – Avenant convention maîtrise d'ouvrage SPDV / LCSL
------------	---

N'ayant nulle observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

079	FINANCES – M57
------------	-----------------------

M. STACCINI présente la délibération.

N'ayant nulle observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

080	FINANCES – Plan d'amortissement M57
------------	--

M. STACCINI présente la délibération.

M. FAURE : Les durées d'amortissement paraissent longues.

M. STACCINI : Nous sommes allés au maximum de ce que nous pouvions faire, nous avons une marge de manœuvre. Benchmarking sur l'ensemble des communes et nous avons fait une moyenne.

N'ayant nulle autre observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

081	FINANCES – DM n°2
------------	--------------------------

M. STACCINI présente la délibération.

Mme CHARENSOL demande des précisions concernant l'augmentation de la prise en charge des frais de transport (75 % au lieu de 50 %).

Mme BRAY précise que c'est national.

N'ayant nulle observation, M. le Maire demande au Conseil Municipal de prendre acte.

Le Conseil Municipal PREND ACTE à l'UNANIMITÉ

082	FINANCES – DM n°3
------------	--------------------------

M. STACCINI présente la délibération.

N'ayant nulle observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

083AR	FINANCES – BM n°4
--------------	--------------------------

006-210601282-20240221-CM21022024_001-DE
Reçu le 23/02/2024
M. STACCINI présente la délibération.

M. FAURE : Quelle est la base de cet ajustement comptable ? Comment a-t-on valorisé la partie immobilière et la partie mobilière ?

Mme HARTMANN : C'est règlementaire. Une expertise a été faite sur les deux volets ne serait-ce que pour l'assurance.

Mme CHARENSOL : Est-il possible d'avoir une formation sur la M57 en 2024 car nous allons voir le budget avec cette nouvelle nomenclature ?

M. STACCINI : Nous aurons recours à des experts pour nous former. Il est également possible de se rendre sur le site des collectivités locales (collectivites-locales.gouv.fr). Nous avons une note de synthèse en interne que nous pouvons partager.

N'ayant nulle autre observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

084	FINANCES – Acompte Office de Tourisme
------------	--

M. STACCINI présente la délibération.

N'ayant nulle observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

085	FINANCES – Budget commune – Dépenses investissement
------------	--

M. STACCINI présente la délibération.

Mme CHARENSOL : 1 million 39 au chapitre 2313 ?

Mme BRAY : Cette somme correspond à l'ensemble des investissements du compte 2313 voté au BP 2023. Ce n'est pas ce qui a été réalisé. Les 239 000 € représentent 25 % de ce montant.

N'ayant nulle autre observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

086	Droits d'occupation Domaine Public 2024
------------	--

M. FAURE : Même question que l'année dernière, ne peut-on pas faire un tarif privilégié pour les saint-paulois ?

M. le Maire rappelle qu'il est interdit de faire une différence entre les saint-paulois et les non saint-paulois.

N'ayant nulle autre observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

087	RESSOURCES HUMAINES – Modification du tableau des effectifs
------------	--

M. CHEVALIER présente la délibération.

N'ayant nulle observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

088	RESSOURCES HUMAINES – Création emploi TNC Culture
------------	--

M. CHEVALIER présente la délibération.

M. FAURE : Avez-vous élaboré un scénario du statut juridique ?

Mme HARTMANN : C'est un établissement public et cela restera un musée municipal. La personne qui sera recrutée aura des connaissances juridiques.

M. FAURE : Où en est l'avancement du projet ?

M. le Maire : Nous travaillons avec un programmiste. Nous en sommes à la dernière phase qui se termine fin janvier. Puis un architecte devra nous présenter un projet.

M. FAURE : Y a-t-il des travaux en cours ?

AR Préfecture

M. le Maire : Il a été procédé à la destruction des anciens décors du musée.

006-210601282-20240221-CM21022024_001-DE

Reçu le 02/02/2024

N'ayant nulle autre observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

089	RESSOURCES HUMAINES – Recrutement de saisonniers
------------	---

M. CHEVALIER présente la délibération.

Mme CHARENSOL : Combien y-a-t-il d'enfants en moyenne à encadrer ?

M. le Maire : Nous vous communiquerons les chiffres. Le centre aéré est complet à chaque vacances. Il y a environ 180 enfants.

M. FAURE : Pourquoi ne peut-on pas prévoir une extension du centre de loisirs jusqu'à mi-août ?

M. le Maire : La question a déjà été posée et la réponse donnée l'année dernière. Nous sommes obligés de respecter les congés pour les agents et les travaux ne peuvent être faits qu'à ce moment-là car l'école doit être vide de toute présence. Rien n'empêche les parents de tenter de les inscrire sur les communes voisines mais leurs places sont également limitées.

N'ayant nulle autre observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

090	RESSOURCES HUMAINES – Frais de déplacement
------------	---

M. CHEVALIER présente la délibération.

N'ayant nulle observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE : UNANIMITE

091	RESSOURCES HUMAINES – Rapport Social Unique
------------	--

M. CHEVALIER présente la délibération.

N'ayant nulle observation, M. le Maire demande au Conseil Municipal de prendre acte.

Le Conseil Municipal PREND ACTE à l'UNANIMITÉ

092	CULTURE – Contrat de cession droits d'auteur fonds Gomot
------------	---

Mme HARTMANN présente la délibération.

N'ayant nulle observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE : UNANIMITE

093	CULTURE – Contrat de prêt Podgorny Robinson
------------	--

Mme HARTMANN présente la délibération.

M. FAURE : On nous présente une délibération à ce conseil pour approbation alors que l'opération a déjà été réalisée.

Mme HARTMANN : C'est vrai mais le conseil municipal ne se réunissant pas tous les mois, il a fallu prendre une décision.

N'ayant nulle autre observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE : UNANIMITE

094	CULTURE – Contrat de prêt Galerie Mennour
------------	--

Mme HARTMANN présente la délibération.

N'ayant nulle observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE : UNANIMITE

AR Prefecture

006-210601282-20240221-CM21022024_001-DE
Reçu le **095** 02/2024 **CULTURE – Contrat de prêt Pastor**

Mme HARTMANN présente la délibération.

N'ayant nulle observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE : UNANIMITE

096	CULTURE – Micro-fole
------------	-----------------------------

Mme HARTMANN présente la délibération.

M. le Maire rappelle que le projet est financé à presque 80 % par le Département.

N'ayant nulle autre observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE : UNANIMITE

097	MEDIATHEQUE – Convention commune / CASA point lecture
------------	--

Mme HARTMANN présente la délibération.

N'ayant nulle observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE : UNANIMITE

098	EVENEMENTIEL – Convention SNAP
------------	---------------------------------------

Mme HARTMANN présente la délibération.

N'ayant nulle observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE : UNANIMITE

099	PATRIMOINE – Restauration roue du moulin
------------	---

Mme HARTMANN présente la délibération.

M. le Maire précise que la première délibération date de 1993, sous la mandature de M. ISSERT. Pour une somme de 160000 Francs. Le projet n'a jamais abouti. Nous espérons pouvoir le réaliser.

M. le Maire explique que nous pouvons seulement restaurer la roue.

M. FAURE : Pouvons-nous aller plus que la réfection de la roue ?

M. le Maire : Impossible d'un point de vue financier.

N'ayant nulle autre observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE : UNANIMITE

100	PATRIMOINE – Demandes subventions tableau Jean Daret
------------	---

Mme HARTMANN présente la délibération.

M. le Maire : Ce projet est subventionné à 80%, nous avons donc saisi l'occasion de le restaurer. Ce tableau est resté en place depuis 1661. Il faudra d'ailleurs reprendre les enduits du mur sur lequel il était fixé. Un fac-similé sera installé à la place du tableau en attendant son retour.

N'ayant nulle autre observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE : UNANIMITE

101 AR	PETITE ENFANCE - Demandes subventions restauration Remparts
---------------	--

006-210601282-20240221-CM21022024_001-DE
Reçu le 23/02/2024

M. le Maire précise qu'un travail a été fait avec l'ABF pour connaître les travaux à faire. Un phasage est prévu sur une dizaine d'années.

M. FAURE : il s'agit d'un chantier considérable. Y-a-t-il des problèmes de structure ?

M. le Maire : C'est de la restauration mais certains endroits nécessitent une restauration plus profonde. Nous n'allons pas attendre qu'un accident arrive.

N'ayant nulle autre observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE : UNANIMITE

102	AFFAIRES SCOLAIRES – Drogations scolaires ville d'Antibes
------------	--

Mme CAUVIN présente la délibération.

N'ayant nulle observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE : UNANIMITE

103	AFFAIRES SCOLAIRES – Règlement intérieur 2023/2024 ALSH
------------	--

Mme CAUVIN présente la délibération.

N'ayant nulle observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE : UNANIMITE

104	CRECHE – Convention avec un médecin
------------	--

Mme CAUVIN présente la délibération.

N'ayant nulle observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE : UNANIMITE

105	CRECHE – Convention avec un psychologue
------------	--

Mme CAUVIN présente la délibération.

N'ayant nulle observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE : UNANIMITE

106	CRECHE – Convention avec un psychomotricien
------------	--

Mme CAUVIN présente la délibération.

N'ayant nulle observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE : UNANIMITE

107	LAEP – Convention avec un psychologue
------------	--

Mme CAUVIN présente la délibération.

N'ayant nulle observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE : UNANIMITE

108	PETITE ENFANCE – Convention « petite enfance » avec la commune de La Colle sur Loup
------------	--

Mme CAUVIN présente la délibération.

N'ayant nulle observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE : UNANIMITE

006-210601282-20240221-CM21022024_001-DE
Reçu le 23/02/2024

109	TOURISME – Renouvellement classement Office de Tourisme
-----	--

Mme HARTMANN présente la délibération.

N'ayant nulle observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE : UNANIMITE

110	Convention mise à disposition Cercle d'Union St Pauloise
-----	---

M. VADO quitte la séance.

M. FAURE : Une mise à disposition valorisée ? M. VADO peut-il être président ?

M. le Maire : C'est une mise à disposition gratuite. Historiquement le bâtiment a été donné à la commune pour la création d'un cercle. Il n'y a pas de subvention, il n'est donc pas nécessaire que M. VADO démissionne.

N'ayant nulle autre observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE : UNANIMITE

111	SECURITE – Convention ANTAI
-----	------------------------------------

Mme COLLET présente la délibération.

N'ayant nulle observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE : UNANIMITE

112	CASA – Groupement de commandes amélioration énergétique
-----	--

N'ayant nulle observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE : UNANIMITE

113	CASA – Rapport d'activité 2022
-----	---------------------------------------

N'ayant nulle observation, M. le Maire demande au Conseil Municipal de prendre acte.

Le Conseil Municipal PREND ACTE à l'UNANIMITÉ

114	Schéma départemental d'accueil et d'habitat gens du voyage
-----	---

N'ayant nulle observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE : UNANIMITE

115	Demande de subvention création accueil mairie
-----	--

N'ayant nulle observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE : UNANIMITE

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire passe aux informations et aux questions.

Il est maintenant procédé aux questions écrites de l'opposition transmises le 19/12/23 :

Question 1:

Vous avez largement communiqué sur « l'engouement » rencontré avec le projet du Malvan et, en conséquence, avez proposé de décaler la date limite de dépôt des dossiers. Aujourd'hui, pouvez-vous nous dire ou nous en sommes du nombre de dossiers déposés et recevables ? Sur ce nombre, combien concernent des Saint-Paulois ?

Réponse 1: A ce jour 24 dossiers ont été déposés, l'analyse par un huissier est en cours. De nombreux Saint Paulois ont déposé un dossier et nous en sommes ravis.

Question 2 : Vous nous avez dit pendant plus de 3 ans que nous essayions de faire peur aux Saint-Paulois en parlant du franchissement du seuil de 3500 habitants, que nous n'arriverions jamais à ce chiffre que vous qualifiez même de « chimère » dans votre récente lettre ouverte aux Saint-Paulois. Sept jours après diffusion de votre lettre vous déclariez le contraire sur BFMTV disant que « nous allons franchir ce palier et qu'il faudrait bien nous adapter ». Par ailleurs, dans le PLU, vous affichez une perspective de population entre 3854 et 4000 habitants. Quel est donc le bon chiffre, moins de 3500, plus de 3500, 4000 ?

Réponse 2 : Dans notre PLU en vigueur approuvé le 24 février 2020, une des principales données, repris du PADD et du rapport de présentation du PLU, projette un taux de croissance à l'horizon 2030 entre -0,02% par an et +1,5% par an. Si nous appliquons cette projection pour 2024 cela nous simulerait une population municipale entre 3178 et 3227.

Or, nous avons reçu cette semaine les chiffres INSEE en vigueur au 1er janvier 2024, ils sont les suivants :

- la population municipale : 3183 (3179) soit +4
- la population comptée à part : 68 (68)
- la population totale : 3251 (3247)

Il est impossible de prévoir quand nous dépasserons le seuil des 3500 habitants.

Question 3 : Dans le cas où vous prévoiriez une population de plus de 3500 habitants, ce qui semble probable vu vos dernières déclarations, pouvez-vous nous confirmer que notre commune se trouvera donc bien assujettie à la loi SRU et à ses conséquences, à savoir l'obligation d'avoir 25 % de logements sociaux ?

Réponse 3 : Si nous atteignons le seuil des 3500 habitants nous serons concernés oui.

Question 4 : Vous nous aviez annoncé en conseil municipal que la vente du terrain dit « Bonnier » devait intervenir en début d'année 2023. Nous n'avons aucune nouvelle à ce jour, où en sommes-nous ? Sur ce même sujet, le prêt relais souscrit pour financer le portage du terrain est-il à taux fixe ou variable ?

Réponse 4 : Le prêt relai est à taux fixe et a été remboursé au 1^{er} février 2023. Le bénéficiaire de la promesse de vente a perdu la possibilité d'acquérir. Nous sommes donc légalement libres de notre côté et nous pouvons le remettre à la vente.

Question 5 : Les données du ministère de l'environnement, reprises notamment dans la presse, indiquent que Saint-Paul-de-Vence est la commune des alpes maritimes qui a le plus construit et donc artificialisé son sol. Quelles sont vos intentions devant ce constat ? Avez-vous l'intention de continuer à artificialiser à tout-va pour conserver ce peu enviable titre ou avez-vous, au contraire, l'intention de prendre des mesures pour enrayer cette situation ? Si c'est le cas, quelles dispositions comptez-vous prendre ?

Réponse 5 : Sur le site internet du ministère toutes les communes sont dans le rouge et sont concernées par cette maîtrise d'artificialisation. Les chiffres parlent différemment suivant l'analyse que l'on en fait.

Question 6 : On nous a signalé à la CASA que les deux représentants de Saint-Paul-de-Vence au conseil communautaire (Jean-Pierre Camilla et Laurence Hartmann) n'avaient assisté à aucun de ces conseils depuis le 26 juin 2023. Qui plus est Mme Hartmann n'aurait même pas pris la peine de donner procuration à un autre élu. Peut-on savoir pourquoi ?

Réponse 6 : Mme HARTMANN a été opérée récemment et M. le Maire avait pris de billet d'avion de longue date mais avait donné procuration au Président.

Prochain Conseil Municipal le mercredi 21 février 2024.

La séance est levée à 20h11.

AR Prefecture

Département des Alpes Maritimes

006-210001282-20240221-CN21022024_001-DE
Reçu le 23/02/2024 ---

Arrondissement de Grasse



Nombre de conseillers	23
en exercice	23
présents	21
votants	23

Date de publication	23/02/2024
---------------------	-------------------

Date de convocation et d'affichage :
16/02/2024

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal de SAINT-PAUL DE VENCE

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt et un février à 18h30 le Conseil Municipal de la commune de Saint-Paul de Vence, s'est réuni au sein de l'Auditorium, après convocation légale sous la présidence de M. Jean-Pierre CAMILLA, Maire.

Etaient présents :

MM. CAMILLA Jean-Pierre, BARTHES François, CHEVALIER Frank, NUTTIN Marc, RAFFAELLI Jean-Louis, ROUSSEAU Mathieu, ROUX François, STACCINI Pascal, VADO Alain, ZULIANI Alex, FAURE Jean-Paul, VACQUIER Nicolas, VERIGNON Benoît.

Mmes CAUVIN Édith, COLLET Sylvie, DALMASSO Sandrine, DUMONT Christelle, GUIGONNET Nadine, HARTMANN Laurence, CHARENSOL Sophie, SAPHORES-BAUDIN Frédérique.

Procurations / Absents excusés :

**Mme TOLLE Sylvie donne procuration à Mme HARTMANN Laurence
Mme VOISIN Céline donne procuration à M. ZULIANI Alex**

Etaient absents : /

Mme DUMONT Christelle est élue secrétaire de séance, conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Locales.

Délibération N°21.02.2024_001

Objet : Approbation du Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 20/12/2023

Annexe : Projet de PV diffusé aux élus le 31/01/2024

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal de valider le Procès-Verbal de la séance du conseil municipal du 20/12/2023, diffusé à l'ensemble des élus le 31/01/2024.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
À l'unanimité**

VALIDE le Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 20/12/2023, diffusé à l'ensemble des élus le 31/01/2024.

*Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.*

Secrétaire de séance :

Le Maire de Saint-Paul de Vence,
Vice-Président de la CASA délégué au Tourisme,
Président du SIEVI,
Jean-Pierre CAMILLA

